

Québec Nickel reprend ses forages dans la zone de nickel-cuivre-éléments du groupe platine de Fortin

Un total de 5 000 mètres de nouveaux forages et de la géophysique de fond de trou sont prévus sur le prospect à haute teneur en nickel-cuivre-éléments du groupe platine

VANCOUVER, Colombie-Britannique--(BUSINESS WIRE)--August 9, 2023--**Québec Nickel Corp.** (CSE: **QNI**; FSE: **7IB**; OTCQB: **QNICF**) (« **QNI** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que la Société a repris l'exploration de son projet Ducros Ni-Co-Cu-ÉGP, situé à 85 kilomètres au nord-est de Val-d'Or, au Québec, y compris le début du forage de la zone Fortin Sill Ni-Cu-ÉGP.

Le 6 juin 2023, la société a annoncé qu'en raison d'une ordonnance d'urgence du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec interdisant l'accès aux terres de la province touchées par les feux de forêt, toutes les activités d'exploration sur le terrain ont été temporairement suspendues à la propriété Ducros (voir le communiqué de presse du 6 juin 2023). De plus, tout le personnel du projet a été relocalisé de la base d'opérations du projet à Lebel-sur-Quévillon à Val-d'Or après avoir reçu un avis d'évacuation le 2 juin. L'ordre de restriction des travaux a depuis été levé et la société a repris ses activités d'exploration à Ducros.

Richard Dufresne, directeur et chef de la direction par intérim de QNI, souligne : « *Bien que nous soyons enthousiastes à l'idée de reprendre le travail, nous ne pourrions le faire sans les efforts inlassables des pompiers, des premiers intervenants et des membres de la communauté locale qui ont combattu les incendies cet été. Nous tenons à exprimer notre sincère appréciation et notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à rendre possible notre retour au travail* ».

Forage de la zone de forage de Fortin Sill

Au cours du premier semestre 2023, les forages d'exploration de la Société se sont concentrés sur les tests de cibles dont l'accès et le forage nécessitent des conditions hivernales, notamment dans les parties centrales et occidentales des claims Ducros. Maintenant que les restrictions de travail liées aux incendies ont été levées, l'exploration a repris dans la zone très prometteuse de Fortin Sill, où les conditions de terrain permettent un accès tout au long de l'année.

Les nouveaux forages dans la zone Fortin Sill permettront de poursuivre les résultats exceptionnels obtenus en 2022, notamment dans le trou QDG-22-29, qui a révélé un intervalle de **11,80 mètres contenant 1,44 % de nickel, 1,49 % de cuivre, 461 ppm de cobalt et 2,79 g/t de Pt-Pd-Au** qui comprend un sous-intervalle à plus haute teneur titrant **1,85 % Ni, 1,65 % Cu (3,50 % Ni + Cu), 576 ppm Co et 3,27 g/t Pt-Pd-Au sur 8,43 mètres** (voir le communiqué de presse du 30 août 2022 pour référence). Des forages d'extension réalisés plus tard en 2022 ont permis de découvrir d'autres minéralisations en nickel-cuivre-ÉGP en aval de la zone sulfurée principale, notamment une intersection de **4,90 mètres de long titrant en moyenne 0,77 % Ni, 0,56 % Cu, 340 ppm Co et 0,80 g/t Pt-Pd-Au** qui comprend un sous-intervalle de trois mètres de long à teneur plus élevée de **1,06 % Ni, 0,77 % Cu, 447 ppm Co et 1,09 g/t Pt-Pd-Au** dans le trou QDG-22-63 (voir le communiqué de presse du 1er mars 2023 pour plus d'informations).

Le nouveau forage à Fortin Sill se concentre sur l'exploration de sulfures Ni-Cu-ÉGP supplémentaires en aval-pendage et le long de la principale zone minéralisée affleurante. Jusqu'à 5 000 mètres de forage sont prévus, ce qui couvrira plus de deux kilomètres de la longueur de la géologie prometteuse. Ces travaux permettront également de tester le modèle géologique affiné présenté dans le *communiqué de presse du 15 décembre 2022* de la société. Des levés géophysiques électromagnétiques en fond de trou seront utilisés pour déterminer les grandes accumulations de sulfures conducteurs de Ni-Cu-ÉGP.

PERSONNE QUALIFIÉE

Gary DeSchutter, M.Sc., P.Geo., vice-président de l'exploration chez Québec Nickel Corp., et une personne qualifiée (« PQ ») selon les termes du Règlement 43-101 (« Règlement 43-101 »), a examiné et approuvé le

contenu scientifique et technique du présent communiqué de presse.

À PROPOS DE QUÉBEC NICKEL CORP.

Québec Nickel Corp. est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de métaux critiques (Ni-Cu-Co-PGE) au Québec, Canada. La Société détient 100 % de la propriété Ducros, qui comprend 282 permis d'exploitation minière contigus couvrant 15 293 hectares dans la partie orientale de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, au Québec, au Canada. Des renseignements supplémentaires sur Québec Nickel Corp. sont disponibles sur www.quebecnickel.com.

La CSE n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu de ce communiqué. Ni la CSE ni son autorité de réglementation du marché (tel que ce terme est défini dans les politiques de la CSE) n'assument une quelconque responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude de ce communiqué.

MISES EN GARDE ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué de presse contient des déclarations qui peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques qui traitent d'événements ou de développements prévus par la Société, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui se reconnaissent généralement, mais pas toujours, par l'utilisation des mots « s'attend », « planifie », « anticipe », « pense », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel » et d'autres expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux des déclarations prospectives. Les facteurs susceptibles d'entraîner une différence notable entre les résultats réels et ceux des déclarations prospectives comprennent les prix du marché, la disponibilité continue du capital et du financement, ainsi que la conjoncture générale de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que de telles déclarations ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats ou développements réels peuvent différer matériellement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle ces déclarations sont faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives si les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction venaient à changer.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Pour le compte du conseil d'administration

Richard Dufresne

Chef de la direction et administrateur par intérim

1 (855) 764-2535 (QNICKEL)

info@quebecnickel.com